



- *Communiqué* -

Accord entre SeLoger.com et Axel Springer pour une surenchère amicale à 38,05 euros

**Le Conseil de Surveillance de SeLoger.com recommande
aux actionnaires de SeLoger.com d'apporter leurs titres à
la surenchère**

Ajournement de l'assemblée générale extraordinaire de SeLoger.com convoquée pour le 20 janvier 2011

Berlin/Paris, le 18 janvier 2011. A la suite d'un accord intervenu entre les deux groupes, Axel Springer annonce qu'elle va procéder au dépôt d'une surenchère amicale de son offre publique d'achat visant les actions SeLoger.com au prix de 38,05 euros par action (la « **Surenchère** »). Ce prix représente une prime de près de 12% par rapport au prix de l'offre publique d'achat initiale déposée par Axel Springer le 28 septembre 2010 (l'« **Offre** »).

La Surenchère sera soumise à un seuil, fixé à 50,01% (en ce compris la participation de 12,4% détenue par Axel Springer) du capital et des droits de vote de SeLoger.com, en dessous duquel elle n'aura pas de suite positive.

La Surenchère s'inscrit dans le cadre de la conclusion, le 17 janvier 2011, d'un accord entre Axel Springer et SeLoger.com prévoyant également les engagements suivants :

- l'engagement du Conseil de surveillance de SeLoger.com de recommander la Surenchère ;
- l'ajournement définitif par le Conseil de surveillance de SeLoger.com de l'assemblée générale extraordinaire de SeLoger.com (l'« **AGE** ») convoquée pour statuer sur un projet de clause limitative des droits de vote ;
- le désistement de SeLoger.com de son recours devant la Cour d'Appel de Paris à l'encontre de la décision de conformité de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »)

du 29 novembre 2010 relative à l'Offre et de toute action judiciaire visant l'Offre ;

- le Conseil de surveillance de SeLoger.com comportera un nombre de membres désignés par Axel Springer lui permettant d'obtenir la majorité des membres en cas de suite positive de la Surenchère, ainsi que trois membres indépendants désignés par le Conseil de surveillance actuel ;
- la mise en place d'un plan d'intéressement sur cinq ans en faveur des cadres dirigeants de SeLoger.com, en cas de suite positive de la Surenchère.

Le Conseil de surveillance de SeLoger.com, qui s'est réuni le 17 janvier 2011, a considéré que le prix de la Surenchère s'inscrivait désormais dans la fourchette du rapport de l'expert indépendant. Le Conseil a également pris acte de ce que la Surenchère inclut désormais un seuil de renonciation fixé à 50,01% (en ce compris la participation de 12,4% détenue par Axel Springer) du capital et des droits de vote. Compte tenu de l'amélioration des termes et conditions de la Surenchère, le Conseil a, à l'unanimité de ses membres, considéré que la Surenchère était conforme à l'intérêt de la Société, de ses actionnaires, de ses clients et de ses salariés et qu'elle pouvait par conséquent être considérée comme amicale. Le Conseil de surveillance recommande donc aux actionnaires de SeLoger.com d'apporter leurs actions à la Surenchère.

En outre, le Conseil de surveillance de SeLoger.com a décidé, conformément aux termes de l'accord :

- d'ajourner définitivement l'AGE convoquée pour le 20 janvier 2011 ;
- de se désister du recours déposé auprès de la Cour d'Appel de Paris à l'encontre de la décision de conformité relative à l'Offre.

Axel Springer déposera prochainement auprès de l'AMF un projet de Surenchère y compris un document d'information complémentaire, dans les conditions prévues par l'article 232-9 du Règlement général de l'AMF.

Ralph Büchi, Président d'Axel Springer International au sein de Axel Springer AG a déclaré :
« Cet accord constitue le socle d'une transaction fondée sur un consentement mutuel entre Axel Springer et le Conseil de surveillance et le Directoire de SeLoger.com. Notre intention a toujours été amicale, et nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties prenantes de progresser sur cette base. Ceci est particulièrement vrai pour les dirigeants et collaborateurs de SeLoger.com, qui vont désormais pouvoir se concentrer uniquement sur l'activité de l'Entreprise et poursuivre leur excellent travail. Après une analyse approfondie, l'évolution récente du cours des sociétés comparables ainsi que la récente révision à la hausse des perspectives financières de SeLoger.com nous ont conduit à reconsidérer le prix de notre offre, qui est désormais encore plus attractif pour les actionnaires de SeLoger.com. »

M. Geoffroy Roux de Bézieux, Vice-Président du Conseil de surveillance, a déclaré : « *Le Conseil de surveillance de SeLoger.com se félicite de cet accord qui offre une amélioration significative en matière de valorisation, de gouvernance d'entreprise et d'intéressement des dirigeants par rapport à l'offre initiale d'Axel Springer, et qui permet à SeLoger.com de bénéficier du soutien d'un actionnaire de référence afin d'accompagner sa stratégie de développement sur le long terme.* »

A propos de Seloger.com

SeLoger.com est le leader spécialiste de l'immobilier en ligne en France depuis 18 ans. Disponible sur n'importe quel écran (ordinateur, téléphone mobile et TV connectée), il permet chaque jour à des millions de français d'accéder où qu'ils soient et quand ils le souhaitent à plus de 1,1 million d'annonces immobilières mises en ligne par les professionnels de l'immobilier.

Achat ou location, ancien ou neuf, en France ou à l'étranger, immobilier d'entreprise, demeures de charme, locations de vacances, tout un chacun peut retrouver à travers l'un des 7 sites du groupe le bien qu'il recherche :

- www.seloger.com
- www.selogerneuf.com
- www.immostreet.com
- www.bellesdemeures.com
- vacances.seloger.com
- construire.seloger.com
- www.agorabiz.com.

A travers ses différents sites, le groupe SeLoger.com assure aux professionnels de l'immobilier la visibilité la plus large de leurs annonces avec une audience de plus de 3 millions de visiteurs uniques et près de 18 minutes de temps passé.

Il est également le fournisseur numéro un de sites Internet pour les agences immobilières et solutions logicielles de transaction immobilière pour les professionnels avec Périclès. (Source : Mediamétrie // Nielsen Netratings).

SeLoger.com est cotée sur Euronext Paris (compartiment B) depuis le 30 novembre 2006 et fait partie des indices SBF 250, CAC MID 100, CAT IT et Euronext 100.

Code ISIN : FR0010294595

Contacts SeLoger.com

Brunswick

**Relations investisseurs :
Laurence Bégonin Maury**

**Marie-Laurence Bouchon
Alexandra van Weddingen**

Tel : 01 53 38 29 00

Tel : 01 53 96 83 83

Laurence.maury@seloger.com

www.groupe-seloger.com